

À la une

Directive DAC6 : la question de savoir si l'avocat peut être délié par son client de son obligation au secret professionnel devra être tranchée par la CJUE

étude par Jacques TAQUET

En retirant unilatéralement sa question préjudicielle, le Conseil d'État entend résoudre seul la question de la conformité au droit de l'Union de la levée du secret professionnel de l'avocat par son client et provoque une divergence de jurisprudence au sein des États membres.



© G. Fessy - CJUE

G. Fessy © CJUE

Actualité

Collaboration libérale : un statut aux contours de plus en plus flous

focus

Doctrine

Le Code de déontologie et le règlement professionnel des avocats aux Conseil d'État et à la Cour de cassation

note par François MOLINIÉ

Technique

Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant

par Steven RIOCHE

Jurisprudence

Panorama de jurisprudence de la cour d'appel de Montpellier

sous la coordination scientifique de Christophe ALBIGES

Gazette Spécialisée

DROIT IMMOBILIER

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Michel PEISSE

Avocat honoraire au barreau de Paris

• Marine PARMENTIER

Avocate au barreau de Paris

AVEC LA PARTICIPATION DE

Albert CASTON, Julie DAUGA, Fabien DELHAES, Juliette MEL, Alexandre PANZANI, Alexis TRÉCA et Vivien ZALEWSKI-SICARD





Vient de
paraître

“ La référence de défense pénale de François Saint-Pierre intègre la nouvelle collection Avocat & Pratique professionnelle ”

Disponible
sur



www.lgdj.fr

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :
Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :
Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023
* Prix TTC au n° : 20 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 570,74 € TTC
Recueils + table seuls : 556,45 € TTC
Journal, recueil + table : 764,73 €
Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 645 €
Journal, recueil + table : 859 €
Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : gazette-du-palais.fr
Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097
ISSN 0242-6331
Dépôt légal à parution
Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;
impact gaz à effet de serre
pour un exemplaire : 689 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL449t3 ■ Collaboration libérale : un statut aux contours de plus en plus flous 3
- GPL449s3 ■ La retraite au cœur des préoccupations des avocats honoraires 6
- GPL449t6 ■ Le « plan rouge vif » contre les violences intrafamiliales 7

Doctrine

- GPL449s2 ■ Directive DAC6 : la question de savoir si l'avocat peut être délié par son client de son obligation au secret professionnel devra être tranchée par la CJUE
étude par Jacques TAQUET 9
- GPL449r8 ■ Le Code de déontologie et le règlement professionnel des avocats aux Conseil d'État et à la Cour de cassation
note par François MOLINIÉ 15

Technique

- GPL449j8 ■ Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant
par Steven RIOCHE 19

Jurisprudence

- GPL449a2 ■ De la caractérisation et de la justification du délit de dégradation du bien d'autrui
note par Rodolphe MÉSA sous Cass. crim., 29 mars 2023 22
- GPL449i3 ■ Panorama de jurisprudence de la cour d'appel de Montpellier sous la coordination scientifique de Christophe ALBIGES 25
- GPL449o8 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 31
- GPL449i1 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 35
- GPL449o6 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme
par Catherine BERLAUD 38
- GPL449i2 ■ Chronique de jurisprudence de droit de la responsabilité civile sous la direction scientifique de Julie TRAUILLÉ
avec la collaboration de Marie DUGUÉ, Stéphane GERRY-VERNIÈRES, Zoé JACQUEMIN
et Vincent MAZEAUD <https://lext.so/GPL449i2>



Gazette Spécialisée

DROIT IMMOBILIER

39

Sous la responsabilité scientifique de
Michel PEISSE et Marine PARMENTIER